

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport d'étude du préavis n°58/01

Demande d'un crédit de Fr. 115'000.--, pour le changement du serveur AS/400 venu à saturation et de l'installation de logiciels complémentaires pour l'Administration communale,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de M. Paul Pythoud (rapporteur) et de MM. Charles Gutowski, Jean Depéry, Nicolas Meyer et Vincent Pont s'est réunie le 10 octobre. Elle remercie M. Michel Jeanneret, délégué par M. le Syndic, d'avoir répondu à ses questions.

La commission constate que les raisons du changement sont clairement expliquées dans l'historique du préavis. En effet la Commune de Prangins dispose de logiciels communaux, développés par INFOLOG sur AS/400, qui donnent entière satisfaction. Malheureusement ces logiciels tournent sur un matériel devenu obsolète ne permettant plus de développements.

Pour assurer la continuité des tâches administratives avec la meilleure sécurité possible et avec le minimum de formation du personnel, il faut conserver les mêmes logiciels d'applications et le choix d'un autre serveur AS/400 plus moderne s'impose. Cette solution n'est certainement pas la meilleure marché, tant en investissement qu'en maintenance, mais la sécurité et la continuité sont à ce prix.

Si ce matériel permet de conserver les mêmes logiciels d'application, il a aussi l'avantage d'améliorer la sécurité des données (sauvegarde performante) et de permettre des temps de réponse nettement plus confortables.

Le coût annuel de la maintenance (Fr.28'300.--) de l'ensemble du parc informatique semble élevé, mais il est dicté par l'absence d'un spécialiste informatique dans le personnel communal et par la nécessité d'assurer la sécurité maximale des outils informatiques.

Les coûts répétitifs annuels (Fr. 25'700.--) proviennent pour moitié de la location d'un logiciel salaires. Cette solution peut paraître très onéreuse. Il faut cependant savoir qu'actuellement 70 salaires sont sous contrôle et qu'une seule personne en a la charge de manière quasi manuelle. La location du logiciel d'INFOLOG permet de s'assurer des services de spécialistes pour une meilleure sécurité, une certaine confidentialité et une mise à jour permanente.

Si la création d'un site Internet est envisagée, elle est cependant étroitement liée à la découverte d'une personne dans le personnel communal capable d'en assurer la maintenance et la mise à jour.

Conclusions.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal N°58/01 concernant une demande de crédit de Fr. 115'000.--, pour le changement du serveur AS/400 venu à saturation et l'installation de logiciels complémentaires pour l'Administration communale,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal N°58/01 concernant une demande de crédit de Fr. 115'000.--, pour le changement du serveur AS/400 venu à saturation de logiciels complémentaires pour l'Administration communale,
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 115'000.--, pour l'achat de ce matériel et de son installation
- 3) d'autoriser le financement de cette opération conformément aux dispositions de l'art.17, lettre h du règlement du Conseil communal et de porter les frais y relatifs au budget de fonctionnement,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 3 ans, la somme de Fr.38'400.-- par année au titre d'amortissement,
- 5) de porter au budget de fonctionnement, la somme de Fr. 54'000.--, soit Fr. 28'300.-- pour les frais annuels de maintenance et de Fr. 25'700.-- pour les coûts répétitifs (location, redevance, hébergement site Internet).

Prangins, le 7 novembre 2001

La commission:

M. Paul Pythoud

M. Charles Gutowski

M. Jean Depéry

M. Nicolas Meyer

M. Vincent Pont

